

PROCES-VERBAL

LULLY PARC - INTERCOMITE du jeudi 14 Mai 2009
18h30 Club-house du Tennis-Club de Confignon

1) Ouverture de la séance et signature de la feuille de présences

La feuille de présence sera jointe à ce PV

2) Approbation du PV de la séance du 6 Novembre 2008

Le PV est accepté à l'unanimité.

3) Professionnalisation de la gestion de Lully Parc selon lettre/proposition de Monsieur Bertrand du 4 Avril 2009.

Cette proposition est refusée à l'unanimité et le statu quo de « l'administration par rotation et bénévolat » est maintenu.

En effet, la gestion de Lully Parc par une « Régie » serait très onéreuse et ne donnerait pas la garantie de qualité et convivialité obtenue actuellement.

- Par contre il est fait appel à tous les copropriétaires de Lully Parc de s'engager d'avantage aux actions et missions ponctuelles comme nettoyage des canalisations, dalle etc. et de faire preuve de plus de fougue dans les tâches obligatoires selon nos règlements.
- Il est aussi souhaitable que la jeune génération et les personnes en bonne forme s'engagent plus pour remplacer à l'avenir les personnes plus âgées. Les volontaires sont priés de se manifester.

4) Nettoyage des « canalisations en commun »

Le comité technique (4 membres & 4 suppléants) a réalisé un contrôle des canalisations dans les sous-sols ainsi que dans les regards et grilles.

Préalablement les copropriétaires ont procédé à un rinçage de leur zone de canalisations privatives.

Les canalisations sont propre et ne nécessitent pas un nettoyage par des professionnels cette année.

Par contre 2 sacs de décantations doivent être vidés par une société spécialisée. Le CT s'occupe de cette commande.

Les regards et les grilles ont été rincés par le CT à cette occasion.

- A noter que seulement 4 personnes des 8 désignées ont activement participé à cette intervention. Des absences sans excuse ont été à nouveau constatées. Voir remarques point 3). A l'avenir le CT demandera des volontaires pour exécuter cette opération.
- A noter aussi que la communication avec Lully IIB fonctionne mal du fait que l'administratrice actuelle Margaret Thompson ainsi que le membre du CT, Jean-Luc Ecoffey sont souvent absents et ne sont pas joignables sur Internet. En conséquence, il a été convenu que Rolf Degen sera toujours informé de leur absence et les représentera dans ce cas. R.Degen est d'accord.

5) **Infiltrations d'eaux de pluies dans les sous-sols**

Ces infiltrations d'eaux de pluies sont très irrégulières et changent d'endroits selon la saison et les pluies.

Il est donc demandé aux copropriétaires concernés, surtout de Lully I, d'observer les infiltrations éventuelles devant leurs portes de garage, d'en informer les membres du CT et prendre des photos en vue de garder une preuve des états d'infiltrations.

De cette façon le CT pourrait élaborer un projet de captage de ces eaux.

6. **Commission d'énergie**

La commission a achevé dans les grande lignes les études énergétiques concernant la rénovation des toitures, fenêtres, isolation des sous-sols et d'éventuelles installations de panneaux solaires (thermiques et voltaïques). Voir le PV de la séance CE-CT du 4 Mai 2009 avec les deux pièces jointes concernant les fenêtres et toits.

La prochaine phase concerne la mise en place de demandes de subventions et l'élaboration des dossiers d'exécution avec consultation des entreprises.

Les copropriétaires intéressés sont priés de s'inscrire auprès de leur administrateur jusqu'au **1 Juin 2009**.

Une nouvelle séance de la CE-CT est prévue pour le **lundi 22 Juin 2009 à 20 :00h** dans le Clubhouse du Golf de Confignon. Les intéressés sont conviés à cette séance.

7. **Mise à jour du règlement de l'Intercomité et site Internet**

www.genevois.org/lullyparc

Modifications des annexes suivantes :

N°1, Organigramme de Lully-Parc :

- Lully I : Le nouvel administrateur est Monsieur Baeriswyl
- Lully IIB : La nouvel administratrice est Mme Thompson, le trésorier est Monsieur Strazzerie.

N°2, Tournus du Président de l'IC pour 2009 -2010 : Monsieur Golaz

N°3, Liste des décisions de Lully Parc : PV de l'IC du 14 Mai 2009

N°4, Entretien du gazon des parties communes – 2009

Tous ces mise à jours sur le site Lully- Parc seront réalisées par Michel Braitto selon des indications du Président IC

8. **Entretien du gazon des parties communes**

Le Président de l'Intercomité a demandé aux 3 administrateurs concernés (Lully I, IIA et IIB) de définir chaque année les rotations pour la période « d'avril à octobre » afin que cette rotation commence chaque année avec un copropriétaire différent. Voir annexe N°4 du règlement IC.

9. Règlement - Usage et entretien de la dalle

La proposition de Monsieur Galland de définir devant chaque Villa une zone d'utilisation et d'aménagement exclusivement privative a été refusée à l'unanimité.

- Il est rappelé que l'entretien courant de la dalle incombe à chaque villa située à cette dalle. Ceci comprend aussi l'enlèvement de la mousse qui se forme surtout dans la zone ombragée des villas N°51 à 61, et son retour.
- Néanmoins, l'IC a décidé que les divers joints dans le tapis en bitume ainsi qu'entre la dalle et le muret et aussi à surface de l'accès qui mène vers la rampe d'entrée des sous-sols doivent être nettoyés avec le «Karscher » et ensuite remplis de bitume froid pour empêcher l'infiltration des eaux. A cette occasion le nettoyage par Karscher des surfaces des murs en béton (muret, entrée et sortie des sous-sols) sera également exécuté par une entreprise sous la surveillance du CT.

Après consultation de l'entreprise PIANO ces travaux sont chiffrés à 3000.- CHF HT.- pour 2 ouvriers /deux jours y compris matériaux et transport. Intervention possible à partir début JUIN 2009.

10. Dossier Litige DCTI

Enfin la DCTI a convié le Groupement des habitants du bas-Lully à une séance de discussion et d'appréciation des dégâts – fissures apparues lors des vibrations des palplanches en Mars 2008.

La séance aura lieu le jeudi, 25 Juin 2009.

Lully- Parc sera représenté par MM Golaz, et Jaquier.

La séance est levée à 19h 30

Distribution :

Ce PV est distribué au Administrateurs de chaque copropriété qui voudront bien le transmettre à tous leurs copropriétaires

/hp